

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



1 . Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit	BP Essence sans plomb 98			
n° SDS	SCH2110			
Utilisation du produit	Utiliser uniquement comme carburant pour les moteurs à allumage commandé. NE PAS UTILISER POUR LES MOTEURS D'AVIONS. L'USAGE COMME SOLVANT OU DEGRAISSANT EST INTERDIT PAR LA LOI. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.			
Fournisseur	BP (Switzerland) Baaerstrasse 139 CH-6302 Zug Tel. +41 (0)58 456 9111			
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	BP (Switzerland), Zug: +41 (0)58 456 91 11 Tox-Zentrum, Zürich: +41 (0)44 251 51 51 Institut de toxicologie, Lausanne: +41 (0)21 692 53 50			

2 . Composition/informations sur les composants

Mélange complexe d'hydrocarbures volatiles comprenant des molécules paraffiniques, naphténiques, oléfiniques et aromatiques ayant un nombre de carbones situé entre C4 et C12. Peut contenir des hydrocarbures oxygénés ainsi qu'une petite quantité d'additifs de performance exclusifs.

Nom chimique	no CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
essence	86290-81-5	50 - 100	289-220-8	F+; R12 Carc. Cat. 2; R45 Muta. Cat. 2; R46 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Toluène	108-88-3	5 - 30	203-625-9	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67
oxyde de tert-butyle et de méthyle	1634-04-4	1 - 10	216-653-1	F; R11 Xi; R38
Propan-2-ol	67-63-0	1 - 10	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	1 - 10	201-148-0	R10 Xi; R41, R37/38 R67
Methanol	67-56-1	1 - 5	200-659-6	F; R11 T; R23/24/25, R39/23/24/25
Benzène	71-43-2	0.1 - 1	200-753-7	F; R11 Carc. Cat. 1; R45 Muta. Cat. 2; R46 T; R48/23/24/25 Xn; R65 Xi; R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3 . Identification des dangers

La préparation est classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE modifiée et adaptée.

Dangers physiques ou chimiques	Extrêmement inflammable.
Risques pour la santé	<p>Peut provoquer le cancer. Contient du benzène. L'exposition prolongée ou répétée au benzène peut causer une anémie ou autre infection du sang incluant la leucémie. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Également nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Également nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Also harmful: danger of serious damage to health by prolonged exposure through inhalation. Also harmful: may cause lung damage if swallowed. Irritant pour les yeux et la peau.</p>
Dangers pour l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Effets et symptômes	
Yeux	Provoque une irritation des yeux.
Peau	Provoque une irritation de la peau. Contient un matériau susceptible de provoquer un cancer. Contient un produit pouvant causer des effets génétiques transmissibles. Selon des études menées sur des animaux, ce produit contient des substances qui pourraient causer des malformations congénitales.
Inhalation	Dangereux si inhalé. Nocif en cas d'exposition prolongée. Contient un matériau susceptible de provoquer un cancer. Contient un matériau susceptible de provoquer des malformations congénitales d'après des données sur l'animal.
Ingestion	Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

4 . Premiers secours

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente dès que possible. Dans le cas extrême de saturation par ce produit, mouiller à l'eau, retirer les vêtements souillés dès que possible et laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si la peau rougit, enflé ou devient douloureuse. Noter que les vêtements contaminés sont inflammables.
Inhalation	Si une exposition aux vapeurs, brouillards ou fumées provoque des vertiges, des maux de tête, des troubles de la vue, ou une irritation des yeux, du nez ou de la gorge, transporter immédiatement le patient à l'air libre. Maintenir le patient au chaud et au repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Les personnes inconscientes doivent être placées en position latérale de sécurité. Contrôler la respiration et le rythme cardiaque. En cas d'arrêt respiratoire ou si la respiration devient anormale, celle-ci doit être assistée de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Pratiquer un massage cardiaque externe si nécessaire. Appeler immédiatement les services de secours d'urgence.
Ingestion	Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
Note au médecin traitant	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les disrythmies cardiaques.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction	
Utilisables	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique.
Non utilisables	NE PAS utiliser de jet d'eau.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone (CO, CO ₂) et autres substances dangereuses.
Risques d'incendie/d'explosion inhabituels	Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	NE PAS COMBATTRE L'INCENDIE LORSQU'IL ATTEIND LE PRODUIT. S'éloigner du feu et le laisser se consumer. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Évacuer d'abord les personnes qui se trouvent dans la zone de visibilité directe du site ou devant les fenêtres.
Protection des intervenants	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles	Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Voir Section: "Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle"). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies"). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Bien aérer la pièce.
Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage	Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Pour de petits déversements, ajouter un absorbant (de la terre peut être utilisée si aucune autre substance n'est disponible) et veiller à ne pas produire d'étincelles ni d'explosions en transférant la substance dans un contenant scellé approprié à des fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Éviter le contact de la substance déversée avec le sol pour prévenir son écoulement dans les cours d'eaux de surface.
Protection individuelle lors d'un grand déversement	Lunettes de protection. Vêtement de protection complet. Bottes. Gants. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminé par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un système de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA). Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste AVANT de toucher à ce produit.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7 . Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

Manipulation	Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant, à l'aide de tresses de mise à la masse, le récipient et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage. Ne jamais siphonner avec la bouche.
Entreposage	Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients. Ne pas pénétrer à l'intérieur des réservoirs de stockage sans appareil respiratoire, à moins que le réservoir n'ait été bien ventilé, que l'on ait vérifié que la concentration de l'air en vapeurs d'hydrocarbures soit inférieure de plus de 1% à la limite inférieure d'inflammabilité, et que la concentration en oxygène soit d'au moins 20% en volume. Toujours s'assurer que le nombre de personnes équipées d'appareils respiratoires appropriés présentes à proximité du réservoir soit suffisant pour effectuer un sauvetage rapide. Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition. Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir. N'utiliser d'équipement électrique que s'il est intrinsèquement sûr (i. e., ne doit pas faire d'étincelles). Des mélanges explosifs d'air et de vapeurs peuvent se former à la température ambiante. Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion. Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides.
Classe de danger pour l'eau (CH)	1
Classe de feu	F1I

Nom du produit	BP Essence sans plomb 98	Code du produit	SCH2110	Page 3 de 8
Version 1	Date d'édition 17 Avril 2007	Format	Suisse	Langue FRANÇAIS (FRENCH)

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
essence	ACGIH TLV (États-Unis, 5/2004). STEL: 1480 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: All forms STEL: 500 ppm 15 minute(s). Forme: All forms TWA: 890 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms TWA: 300 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
Toluène	SUVA (Suisse, 2/2005). Peau VLE: 760 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 200 ppm 15 minute(s). VME: 190 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
oxyde de tert-butyle et de méthyle	SUVA (Suisse, 2/2005). VLE: 270 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 75 ppm 15 minute(s). VME: 180 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
Propan-2-ol	SUVA (Suisse, 2/2005). VLE: 1000 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 400 ppm 15 minute(s). VME: 500 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 200 ppm 8 heure(s).
2-Méthylpropane-1-ol	SUVA (Suisse, 2/2005). VLE: 150 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 50 ppm 15 minute(s). VME: 150 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
oxyde de tert-butyle et d'éthyle (ETBE)	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2004). TWA: 5 ppm 8 heure(s). Forme: All forms
Methanol	SUVA (Suisse, 2/2005). Peau VLE: 1040 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 800 ppm 15 minute(s). VME: 260 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 200 ppm 8 heure(s).
Éthanol	SUVA (Suisse, 2/2005). VLE: 1920 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 1000 ppm 15 minute(s). VME: 960 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 500 ppm 8 heure(s).
Benzène	SUVA (Suisse, 2/2005). Peau VME: 3.2 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 1 ppm 8 heure(s).

En l'absence de limites d'exposition réglementaires, les valeurs de l'ACGIH sont incluses à titre indicatif.
Pour de plus amples renseignements, consulter le fournisseur.

Tandis que des limites d'exposition professionnelle spécifiques s'appliquant à certains composants sont incluses dans cette fiche technique de sécurité, il doit être noté que d'autres composants de la préparation seront présents dans n'importe quel brouillard, vapeur ou poussière produit. Pour cette raison, les limites d'exposition professionnelle spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit et sont fournies à titre indicatif.

Mesures de contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
Les risques pour la santé présentés par tous les produits chimiques doivent être déterminés et les mesures de contrôle appropriées doivent être mises en place afin de prévenir ou de contrôler convenablement l'exposition. La hiérarchie de mesures de contrôle existante (par exemple, élimination, substitution, aération générale, confinement, systèmes de travail, changement du procédé ou de l'activité) doit être observée avant de recourir à un équipement de protection individuelle. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Des informations pertinentes sont disponibles sur le site Web du Comité européen de normalisation (<http://www.cenorm.be/cenorm/index.htm>).

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle. Les informations ci-dessus sont fournies pour aider le client à mener sa propre évaluation du risque pour la santé et la sécurité des travailleurs quant à la substance ou la préparation, et pour la protection de l'environnement.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire

Bien aérer la pièce.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Il est impératif de porter un appareil à respiration d'air pur agréé en cas de risque de dépassement de la limite d'exposition du benzène.
Il est impératif de porter un appareil à respiration d'air pur agréé en cas de risque d'insuffisance d'oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène).
A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser, pour les vapeurs, un filtre pour les gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition > 65 °C). Utiliser un filtre de type A ou d'une norme comparable.
L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.
Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviendront pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif. Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

Peau et corps

Éviter le contact avec la peau.
Les bleus de travail en coton ou en polyester/cotton protègeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Mains

Porter des gants résistants aux agents chimiques.
Recommandé : gants en Viton ou en un matériau comparable qui résiste aux hydrocarbures.
Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.

Yeux

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

9 . Propriétés physico-chimiques

Point d'éclair

<-20 °C (Creuset ouvert) Cleveland.

Limites d'explosivité

Seuil minimal: 0.6 %
Seuil maximal: 8 %

Couleur

Jaune.

Odeur

Essence

État physique

Liquide.

Chaleur de combustion

30 à 215 °C

Point d'ébullition / Plage

720 à 775 kg/m³ (0.72 à 0.775 g/cm³) à 15°C

Densité

3 à 4

Pression de vapeur (Air = 1)

45 à 90 kPa (450 à 900 mm Hg) à 20°C

Solubilité

Partiellement soluble dans l'eau.

LogK_{ow}

Ce produit est plus soluble dans l'alcool octyle ; log(alcool octyle/eau) >3

Viscosité

Cinétique: <7 mm²/s (<7 cSt) à 40°C

10 . Stabilité du produit et réactivité

Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Éviter d'exposer à une température trop élevée.

Incompatibilité avec différentes substances

Réactif avec agents oxydants.

Polymérisation Dangereuse

Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂) et autres substances dangereuses.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Probablement irritant pour l'oeil.

Est probablement irritant pour la peau.

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer des brûlures chimiques (après un accident de la circulation par exemple).

Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Nocif par inhalation.

Peut être irritant pour les voies respiratoires par inhalation de fortes concentrations de brouillards ou de vapeurs. De fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer des nausées, des vertiges, des maux de tête ou des somnolences.

L'inhalation volontaire (abus) de solvants ou la surexposition intentionnelle à des vapeurs peut provoquer des troubles graves du système nerveux central, y compris la perte de connaissance, voire la mort.

Toxicité chronique

Effets cancérogènes

L'exposition au benzène peut affecter l'hématopoïèse entraînant des troubles sanguins dont l'anémie et la leucémie.

Le benzène est classé par la CEE comme cancérogène catégorie 1 - substance cancérigène pour l'homme.

La classification de l'IARC est : benzène - cancérigène pour l'être humain (groupe 1).

Effets mutagènes

Effets tératogènes et effets sur le développement

Contient un matériau susceptible de provoquer des effets génétiques héréditaires. Benzène

Contient un matériau susceptible de provoquer des malformations congénitales d'après des données sur l'animal. Toluène

12 . Informations écotoxicologiques

Persistance/dégradabilité

Biodégradabilité inhérente à sa composition

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres renseignements écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

13 . Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets

L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides.

Produit non utilisé

Catalogue Européen des Déchets

13 07 02* essence

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

14 . Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification ADR/RID	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		<u>Numéro d'identification du danger</u> 33 <u>Remarques</u> Code de classification F1 <u>Code britannique des opérations d'urgence :</u> 3YE
Classification ADNR	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		<u>Remarques</u> Code de classification F1
IMDG Classification	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		
IATA/ICAO Classification	1203	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES	3	II		

15 . Informations réglementaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Symbole(s) de danger



Indication de danger

Extrêmement inflammable

Phrases de risque

R12- Extrêmement inflammable.
R45- Peut provoquer le cancer.
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R68/20/21/22- Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/20/21/22- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R38- Irritant pour la peau.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S53- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient

Methanol 200-659-6
2-Méthylpropane-1-ol 201-148-0
essence 289-220-8

Réglementations de l'Union Européenne

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

Autres règlements

Inventaires

Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.
Etat de l'inventaire australien: Indéterminé.
Inventaire du Canada: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Protection des enfants

Avertissement tactile de danger

Directive sur les restrictions de mise en marché et d'emploi

Oui, applicable.
Pour les utilisations autres qu'en tant que combustible - "Limité aux utilisateurs professionnels. Attention - éviter toute exposition - demander des instructions spéciales avant utilisation". Doit être apposé sur l'emballage.

Teneur en COV

99%

16 . Autres informations

La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3

R12- Extrêmement inflammable.
R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R45- Peut provoquer le cancer.
R46- Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R23/24/25- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25- Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et

par ingestion.
R48/23/24/25- Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R68/20/21/22- Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Historique

Date d'édition

17/04/2007.

Date de la précédente édition

Aucune validation antérieure.

Élaborée par

Product Stewardship Group

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une ou des applications autres que celles indiquées sans nous consulter.

Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoit les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la Directive 2001/58/CE

Page 1 / 3

HUILE MOTEUR 15W-40 API SF/CD

Indice N° 1 du 25/03/2004

Imprimé le 17/08/04

1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

La préparation est un mélange d'huiles de base minérales et d'additifs.
Utilisation : Lubrifiant pour moteur.

1.2 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Société ACIA
BP 36 Zone Industrielle
80600 DOULLENS

Tél : 03 22 77 16 06

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

La préparation contient :
Dithiophosphate alkyle de Zinc N° EINECS 272-028-3 Classé **Xi, N, R38, R41, R51/53** en concentration inférieure à 1.5 %
Huiles minérales sévèrement raffinées de teneur en HAP selon la méthode IP 346 < 3%

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas classée dangereuse au sens de la Directive 1999/45/CE.

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation : Eloigner la victime de la zone d'exposition et la garder au chaud et au calme. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Pratiquer éventuellement la respiration artificielle. Si le cœur a cessé de battre, pratiquer un massage cardiaque externe. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements imprégnés, laver à l'eau pendant 10 à 15 mn . Consulter éventuellement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 mn en maintenant les paupières ouvertes. Consulter éventuellement un ophtalmologiste si une douleur ou une rougeur persiste.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. **Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire.** Consulter un médecin.

5 LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone, poudre, mousse, eau pulvérisée. **NE PAS UTILISER DE JETS D'EAU.**

Equipement de protection : Uniquement le personnel spécialisé dans la lutte contre le feu : système de respiration autonome et vêtements adéquats.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ATTENTION : PRODUIT TRES GLISSANT

Eloigner les personnes non concernées des lieux. Endiguer et récupérer par pompage, absorber ce qui n'a pu être récupéré avec un produit absorbant (sable, sciure...).
Essayer d'empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surfaces.

HUILE MOTEUR 15W-40 API SF/CD

Indice N° 1 du 25/03/2004

Imprimé le 17/08/04

Page 2 / 3

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Pour les équipements de protection individuelle, voir la rubrique 8 pour détails.

Stockage : Tenir hors de portée des enfants. Stocker le produit sous abri, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Brouillard d'huile minérale :

V M E (Valeur Moyenne d'Exposition): 5 mg/m³, sur 8 heures

V L E (Valeur Limite d'Exposition) : 10 mg/m³, sur 15 minutes

Equipement de Protection Individuelle : gants en PVC ou caoutchouc, lunettes. Se laver les mains après utilisation.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide limpide brun

Odeur : d'huile

Point d'éclair : > 150°C

Masse volumique à 20°C : Env. 0.875 g/cm³

Solubilité dans l'eau : ≤ 0.1 g/l

Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Viscosité cinématique à 100°C : 13 mm²/s à 40°C : 92 mm²/s

10 STABILITE ET REACTIVITE

Le produit est stable et présente peu de danger dans des conditions normales d'utilisation. Ce produit est combustible. Eviter le contact avec les produits oxydants forts.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Par voie orale : L'ingestion de grandes quantités de produit peut entraîner des nausées et des diarrhées.

Exposition aux vapeurs et aérosols : L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols dans des conditions normales de température ne présente pas de risque. Peut être irritant pour les yeux, le nez et les voies respiratoires à chaud. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards et fumées résultants de la décomposition thermique du produit.

Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant pour la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite.

Contact avec les yeux : Le produit peut causer de légères irritations.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Environnement aquatique : Le produit forme une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

Environnement terrestre : Pas de données disponibles. Un déversement sur le sol peut entraîner une pollution des eaux souterraines.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets : Ne pas rejeter le produit dans les égouts ni à proximité des cours d'eau. Détruire les déchets suivant la législation nationale ou locale en vigueur (Ex incinération en station agréée). Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
HUILE MOTEUR 15W-40 API SF/CD

*Indice N° 1 du 25/03/2004
Imprimé le 17/08/04
Page 3 / 3*

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé dangereux pour le transport.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage conformément aux Directives 67/548/CEE (28^{ème} Adaptation : 2001/59/CE) et 1999/45/CE :
« Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels. »

Code de la Sécurité Sociale (Art. L 461-1 à L 461-7), tableau des maladies professionnelles n° 36.

16 AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées au § 2 :
R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.
Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.
Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

FDS032



(MATERIAL) SAFETY DATA SHEET

This Material Safety Data Sheet was created in accordance with the National Code of Practice for the Preparation of Material Safety Data Sheets 2nd Edition [NOHSC:2011(2003)] and complies with the GHS for the Classification and Labelling of Chemicals. Although this product is not classed as hazardous, this safety data sheet has been provided to facilitate workplace risk assessments and training.

Date of Issue: Issue #7, revised January 2007
Replaces: Issue #6, revised January 2002

Trade Name: **KLEENSWEEP**

1. IDENTIFICATION OF THE MATERIAL AND SUPPLIER

- 1.1 Product Name:** **KLEENSWEEP**
Unique Reference #: 020, 021, 022 or 023
Other Names: Premium Floor Sweep, Caltex Floor Sweep, Shell Premium Floor Sweep
- 1.2 Manufacturer Name:** **Enretech Australasia Pty Limited** (A.B.N. 62-070 856 414)
P.O. Box 1154, Moss Vale, NSW 2577 Australia
Tel. 61 2 4869 3261, Fax. 61 2 4869 3264
Email: info@enretech.com.au, *Internet:* www.enretech.com.au
- 1.3 Recommended Use:** A natural, agricultural, cotton-based cellulose product for the absorption and encapsulation of hydrocarbon-based and water based liquid spills on hard surfaces. Cannot be used for absorbing strong oxidisers.
- 1.4 Emergency Tel. #:** 61 (0)425 232 741
Product information (Monday – Friday, 8:00am – 10:00pm EST)

2. HAZARDS IDENTIFICATION

Not classified as hazardous or dangerous in accordance with ASCC [NOHSC:1008(2004)], [NOHSC:10005(1999)], [ADG Code 6th Ed.].

3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

- 3.1 Substance:** Cellulosic by-product derived from cotton.
Content: >60%
CAS No.: 9004-34-6
- 3.2 Substance:** Other Cellulosic materials
Content: <30%
CAS No.: Not Available
- 3.3 Substance:** Proprietary Ingredients
Content: <10%
CAS No.: Not Available

4. FIRST AID MEASURES

- 4.1 Eye Contact:** Hold eyes open, flooding with water for at least 15 minutes. Seek medical attention if irritation persist.
- 4.2 Skin Contact:** If irritation or redness results from prolonged skin contact, seek medical attention.
- 4.3 Ingestion:** Thoroughly rinse mouth with water. Drink a glass of water. Do not induce vomiting. If discomfort arises, seek medical attention.

(MATERIAL) SAFETY DATA SHEET

Trade Name: **KLEENSWEEP**

- 4.4 Inhalation:** If encountering respiratory difficulties, remove from dusty area and into fresh air, if possible. Seek medical attention if effects persist.
- 4.5 First Aid Facilities:** Sterile eyewash solution for treatment of nuisance dusts.
- 4.6 Advice to Doctor:** Treat symptomatically. May aggravate existing respiratory illness.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

- 5.1 Suitable Extinguishing Media:**
Suitable: Water spray, carbon dioxide or dry chemical powder.
Unsuitable: No Restrictions.
- 5.2 Hazards from Combustion Products:**
Combustion by-products include carbon monoxide, carbon dioxide and acrid smoke.
- 5.3 Precautions for Fire Fighters and Special Protective Equipment:**
Combustible solid but difficult to ignite. Not flammable under conditions of normal use (as per USEPA Test Method 1030). If burning, fire-fighters to treat as a wood fire.
- 5.4 Hazchem Code:**
None Allocated.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

- 6.1 Emergency Procedures:** Spills of this material do not pose a risk to health or the environment. Materials can be safely flushed to sewer or released to the environment. Fully biodegradable.
- 6.2 Methods and Materials for Containment and Clean Up Procedures**
Wear appropriate protective equipment (See Section 8: Exposure Controls / Personal Protection) where significant exposure is possible. If cleaning residues with a vacuum cleaner, use HEPA rated vacuum.
- Small Spills: Sweep up but avoid generating ambient dust.
Large Spills: Collect and place in clean, labelled containers for disposal.

7. HANDLING & STORAGE

- 7.1 Precautions for Safe Handling:** Not classified as a dangerous good or hazardous substance. No special handling requirements necessary. If decanting material, avoid dust generation and ensure containers are adequately labelled. Do not eat, drink or smoke when handling this material. Always wash hands before eating and remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas.
- 7.2 Conditions for Safe Storage:** Observe storage instructions on container. Keep container in a dry, cool, ventilated area. Avoid dispersal of dust. Not to be stored near strong oxidisers.

(MATERIAL) SAFETY DATA SHEET

Trade Name: **KLEENSWEEP**

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

8.1 National Exposure Standards:

NOHSC:1003(1995/2005):	10 mg/m ³ (cellulose – inspirable dust) (Australia)
OSHA-PEL:	15 mg/m ³ (cellulose – total dust), 5 mg/m ³ (cellulose – respirable dust)
ACGIH-TLV:	10 mg/m ³ (cellulose – total dust)

8.2 Biological Limits: No biological limit allocated.

8.3 Engineering Controls: No special ventilation is required under normal use. If handling large amounts of material in an enclosed area, the use of exhaust ventilation may be necessary to keep ambient dust levels as low as possible.

8.4 Personal Protective Equipment

Eye Protection: Eye protection not needed under normal conditions. Goggles are recommended only if significant dust levels in air.

Skin Protection: Gloves not needed under normal conditions. Cloth gloves are recommended only if handling large quantities of powder.

Respiratory Protection: Dust mask not necessary under normal conditions. Disposable 2-strap half-face dust mask, or half-face cartridge respirator with HEPA filters recommended if exposure to high concentrations of dust is likely. Respirators and their use should comply with AS 1716 and AS 1715.

Other Protection: Other protective clothing not required under normal conditions. Coveralls are recommended only if handling large quantities of powder.

9. PHYSICAL & CHEMICAL PROPERTIES

9.1 Appearance: Brown, fibrous powder.

9.2 Odour: None.

9.3 pH: 5-8 in water.

9.4 Vapour Pressure: Not Applicable.

9.5 Vapour Density: Not Applicable.

9.6 Boiling Point: Not Applicable.

9.7 Melting Point: Not Available. (deg. C @ 760 mm Hg)

9.8 Solubility (in water): Insoluble.

9.9 Density: 0.364 g/mL

9.10 Additional Information

Flash Point: Not Available.

Auto-Ignition Temp.: > 260 deg. C

L.E.L.: 50,000 mg/m³ in air

U.E.L.: Not Available.

Percent Volatiles: None.

Particle Size Range: 97% >10 µm, 0.6% <1 µm

Flame Propagation: Does not propagate a flame (USEPA Method 1030).

Potential for Dust Explosion Risk of spontaneous combustion is low. In principle, with organic products which are in powdered form, the danger of a dust explosion should be considered. However, explosion is not possible with this material unless ambient concentration exceeds 50 kg/m³.

(MATERIAL) SAFETY DATA SHEET

Trade Name: **KLEENSWEEP**

10. STABILITY & REACTIVITY

- 10.1 Chemical Stability:** Stable under normal and anticipated storage and handling conditions of temperature and pressure. Decomposition starts at 150 deg C.
- 10.2 Conditions to Avoid:** Not reactive under conditions of normal use.
- 10.3 Incompatible Materials:** As the sorbent is an organic material, it is incompatible with strong Oxidisers.
- 10.4 Hazardous Reactions:** Contact with strong oxidisers could result in ignition of sorbent. Will not polymerise.
- 10.5 Hazardous Decomposition Products:** None, when used and handled as intended.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

- 11.1 Acute Health Effects:** Animal toxicity testing resulted in an estimated 96-hr LC50 value in excess of 100,000 mg/m³ of air, indicating that the material is non-toxic. EPS 1/RM/10 (1990) method.
- 11.2 Chronic Health Effects:** No data available.
- 11.3 Health Effects from Likely Routes of Exposure:**
- Swallowed: Unlikely as an exposure route. As the product is mostly natural cellulose, it is physiologically inert, and non-harmful if swallowed.
- Eye: Dust particles may cause mechanical irritation, resulting in redness.
- Skin: Absorption through skin not an exposure route. Unlikely to be a skin irritant. Repeated skin contact may cause redness. In some individuals, over-exposure may aggravate an existing medical condition, or skin sensitivity.
- Inhaled: Inhalation of high dust levels may cause irritation to the mucous membranes of the nose, throat and respiratory tract. Persons with a history of respiratory illness should not be exposed to conditions where exposure to significant levels of dust is likely.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

- 12.1 Ecotoxicity:** Aquatic toxicity tests have been conducted as per ASTM D5560 test method (Microtox). The product alone has been shown to have low ecotoxicity. As it is an absorbent used for cleaning up oil spills, it has also been shown that the product lowers the ecotoxicity of the oil through absorption and encapsulation.
- 12.2 Persistence / Degradability:** Product is 100% biodegradable in 1-5 months under aerobic conditions.

(MATERIAL) SAFETY DATA SHEET

Trade Name: **KLEENSWEEP**

12.3 Mobility: Product itself is not mobile in soil and does not release any adverse leachate. TCLP and GC analysis conducted on the product + sump oil (1:1 w/w) also show minimal leaching of oil components (as total Naphthalene).

12.4 Additional Information: *As the product is manufactured from by-products of cotton, it has been tested and found to not contain any pesticide residues. The product does not cause any adverse environmental effects and does not bioaccumulate.*

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

13.1 Disposal Methods: This product is a natural cellulose material and un-used material can either be discarded into regular garbage, incinerated by approved agents, or biodegraded via commercial composting. Avoid discarding to sewer. Empty product bags (paper or plastic) should be recycled. This product is designed to be used as an absorbent to clean up spilled liquids. Thus, the used product should be considered to have the same properties as the liquid it has absorbed. In general, follow disposal criteria pertaining to the liquid absorbed.

13.2 Special Precautions for Landfill or Incineration: Under normal circumstances, if the product has been used to absorb light to medium weight petroleum hydrocarbons (C10-C36), the solid mixture can usually be discarded into solid waste landfill. However, always consult your applicable State Waste Management authority to ensure proper disposal practices.

14. TRANSPORT INFORMATION

14.1 UN Number: None Allocated.
14.2 UN Proper Shipping Name: None Allocated.
14.3 UN Class & Subsidiary Risk: None Allocated.
14.4 UN Packing Group: None Allocated.
14.5 Special Precautions for User: No special precautions required for transport.
14.6 Hazchem Code: None Allocated.
14.7 Export Information: *This product is currently exported from Australia. No export restrictions apply.*

15. REGULATORY INFORMATION

Poisons Schedule Number: None Allocated.
National Industrial Chemicals Notification & Assessment Scheme (NICNAS): None Allocated.
Australian Pesticides & Veterinary Medicines Authority: None Allocated.
Therapeutic Goods Administration (TGA): None Allocated.
Food Standards Australia New Zealand (FSANZ): None Allocated.

(MATERIAL) SAFETY DATA SHEET

Trade Name: **KLEENSWEEP**

16. OTHER INFORMATION

This product is manufactured in Australia from a specially treated cotton waste stream and from other natural cellulose fibres. The powder may contain naturally occurring bacteria and fungi indigenous to agricultural environments, however this product is regularly tested and does not contain any food pathogens or bacteria considered harmful to humans, flora or fauna. The product is fully biodegradable and contains 97.5% recycled content.

Date of Issue: Issue #7, revised January 2007
Replaces: Issue #6, revised January 2002

Contacts:

Australia:
Business Hours (EST) Tel: +61 (0)2 4869 3261 Fax: +61 (0)2 4869 3264
Contact: Christopher Aebi, Technical Services
Mobile: +61 (0)425 232 741
Email: info@enretech.com.au
Internet: www.enretech.com.au

REFERENCES:

1. National Code of Practice for the Control of Workplace Hazardous Substances [NOHSC:2007(1994)], March 1994, ASCC Canberra ACT
2. National Model Regulations for the Control of Workplace Hazardous Substances [NOHSC:1005(1994)], March 1994, ASCC Canberra ACT
3. Australian Dangerous Goods Code, 6th Edition, National Road Transport Commission, January 1998
4. List of Designated Hazardous Substances, [NOHSC:10005(1999)], April 1999 ASCC, Canberra ACT
5. Storage and Handling of Workplace Dangerous Goods, National Standard [NOHSC:1015(2001)], March 2001, ASCC Canberra ACT
6. Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances, 3rd Edition, [NOHSC:1008(2004)], April 2003 ASCC, Canberra ACT
7. National Code of Practice for the Preparation of Material Safety Data Sheets, 2nd Edition, [NOHSC:2011(2003)], October 2004 ASCC, Canberra ACT
8. Exposure Standards for Atmospheric Contaminants in the Occupational Environment [NOHSC:1003(1995)] + Source A Updates 2005, August 2005, ASCC Canberra ACT
9. Draft National Standard for the Control of Workplace Hazardous Chemicals, September 2006, ASCC, Canberra ACT
10. Biodegradation information from Worldwise Inc., PO Box 3360, San Rafael, CA 94912-3360

ADVICE NOTE:

This Material Safety Data Sheet (MSDS) summarises our best knowledge of the health and safety hazard information of the product and how to safely handle and use the product in the workplace. Each user must review this MSDS and consider the information in the context of how the product will be handled and used in the workplace. When used for liquid spill clean-up, sorbents tend to take on the characteristics of the liquid they have absorbed. Thus, always consult the MSDS of the spilled liquid prior to absorption with Kleensweep.

If clarification or further information is needed to ensure that an appropriate risk assessment can be made, the user should contact this company. Our responsibility for products sold is subject to our standard terms and conditions, a copy of which is sent to our customers and is also available on request.

End of MSDS

AIR N50 ; AIR N57 POL
59910L102

 2.2 : Gaz non inflammable
 et non toxique.

Attention

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identification du produit

Nom commercial : AIR N50 ; AIR N57 POL
 N° FDS : 59910L102
 N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
 Gaz de test ou d'étalonnage Purge Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Air Liquide France Industrie
 110 Esplanade du Général De Gaulle
 Coeur Défense, tour A (36ème étage)
 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
 Tel. : +33 1 53 59 75 55

Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

- Non classé comme substance ou mélange dangereux.
 Non inclus dans l'Annexe VI.
 Aucun étiquetage CE requis.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS04

Air Liquide France Industrie

110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE

Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

AIR N50 ; AIR N57 POL
59910L102
SECTION 2. Identification des dangers (suite)

- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence
 - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

: Aucun étiquetage CE requis.

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

SECTION 3. Composition/informations sur les composants
3.1. 3.1 Substance / 3.2 Mélanges

SUBST Substance.

Mélange.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Azote	QS	7727-37-9	231-783-9	----	*1	Not classified (DSD/DPD) Press. Gas (H280)
Oxygène	Entre 19 et 21 %	7782-44-7	231-956-9	008-001-00-8	*1	O; R8 Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit. * 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée

* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16. Voir au chapitre 16 le texte complet des mentions-H

SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
- Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
- Contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Sans effets sur les tissus vivants.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

AIR N50 ; AIR N57 POL
59910L102
SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Risques spécifiques

: L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux

: Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers
Méthodes spécifiques

: Coordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage contaminée par le feu.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

: Aucun(e).

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Aucun(e).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Aucun(e).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Aucun(e).

6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression
 Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité
 Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
 Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
 Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

: Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
 Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
 Interdire les remontées de produits dans le récipient.
 Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
 Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
 Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
 Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
 Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
 Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
 Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
 Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
 Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Air Liquide France Industrie

110 Esplanade du Général De Gaulle

Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE

Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

AIR N50 ; AIR N57 POL
59910L102
SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes. Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. La protection des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. Respecter toutes les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: niveau dérivé sans effet : Non disponible
 PNEC: concentration prévisible sans effet : Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

- | | |
|---|--|
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés | : Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
Penser à analyser les risques (plan de prévention, permis de travail,..) ex. pour la maintenance |
| 8.2.2. Équipements de protection individuelle | : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
Porter des gants de protection en cuir et des chaussures de sécurité pour manutentionner les bouteilles.
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. |
| 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante | : Aucune n'est nécessaire. |

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
- État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
- Couleur	: Incolore.
Odeur	: Sans odeur.
Point de fusion [°C]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Point d'ébullition [°C]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [% vol dans l'air]	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 1
Densité relative, liquide (eau=1)	: Non applicable.

Air Liquide France Industrie

 110 Esplanade du Général De Gaulle Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
 Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59



AIR LIQUIDE
FRANCE INDUSTRIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Édition révisée n° : 2 - 20

Date de révision : 8 / 8 / 2011

Rév. précéd. : 17 / 12 / 2010

AIR N50 ; AIR N57 POL

59910L102

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Solubilité dans l'eau [mg/l] : Inconnue, mais considérée peu soluble.

Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau : Non applicable aux gaz non organiques

Température d'auto inflammation [°C] : Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Masse molaire [g/mol] : 29

Température critique [°C] : Non connu(e).

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

: Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7)

10.5. Matières incompatibles

: Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Aucun(e).

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit

Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit

Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit

Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu avec ce produit

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

Air Liquide France Industrie

110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE

Tel. : +33 1 53.59.75.55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

AIR N50 ; AIR N57 POL
59910L102
SECTION 12. Informations écologiques
12.1. Toxicité

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance - dégradabilité

: Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

: Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

: Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Ne doit pas être évacué à l'atmosphère.

13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e).

SECTION 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU :

1002

Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammable et non toxique.

Transport terrestre (ADR/RID)

I.D. n° :

20

Désignation officielle de transport : AIR COMPRIMÉ
ONU

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Code de classification : 1 A

Instruction(s) d'emballage : P200

Restriction de passage en tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG)

Désignation officielle de transport : AIR, COMPRESSED

Classe : 2.2

Plan de secours (EmS) - Incendie : F-C

Plan de secours (EmS) - Epannage : S-V

Instruction d'emballage : P200

Air Liquide France Industrie

110 Esplanade du Général De Gaulle Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

AIR N50 ; AIR N57 POL
59910L102
SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)
transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Désignation officielle de pour le transport (IATA) : AIR, COMPRESSED

Classe : 2.2

Passager et avion cargo : Autorisé

Instruction d'emballage - passager et avion cargo : 200

Passenger and Cargo Aircraft

Passenger and Cargo Aircraft

Passenger and Cargo Aircraft

Passe

Par avion cargo uniquement : Autorisé

Instruction d'emballage - avion cargo : 200

uniquement

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Précautions spéciales pour l'utilisation : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
 S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.
 Avant de transporter les récipients :
 - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
 - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
 - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
 - S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
 - S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

SECTION 15. Informations réglementaires
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Législation UE

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).

Réglementation Seveso 96/82/EC : Non couvert

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

SECTION 16. Autres informations

Indication de changements : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010

Liste du texte complet des Phrases-R en section 3 : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3 : H270 - Peut provoquer ou agraver un incendie ; comburant.
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Autres données : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

: Classification selon la méthode de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP / (CE) 1999/45 DPD

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites . Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Air Liquide France Industrie

 110 Esplanade du Général De Gaulle Cœur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
 Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n° : 2 - 20

Date de révision : 8 / 8 / 2011

Rév. précéd. : 17 / 12 / 2010

AIR N50 ; AIR N57 POL

59910L102

SECTION 16. Autres informations (suite)

Ce document a été préparé conformément aux conditions requises pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Air Liquide France Industrie

110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE
Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

**TOTAL**

Fiche de données de Sécurité

Produit:**GAZOLE ou GASOIL**

Page: 1/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE):

Concerné

Symboles :



Symboles :

Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement.

Contient :

Gazole

Phrases de risque :

R-40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R-65 Nocif; peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ETIQUETAGE TRANSPORT:

Concerné voir rubrique 14

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit :

GAZOLE ou GASOIL

*Autres produits concernés :

EXCELLIUM DIESEL, EXCELLIUM DIESEL SANS SOUFRE, GAZOLE PREMIER, GAZOLE PREMIER SANS SOUFRE, GAZOLE FORMULE SUPERIEURE, BIODESEL, DIESEL, DIESEL EVOLUTION, GAZOLE PERFORMANCE, GAZOLE SANS SOUFRE, GAZOLE BIO FREE

Utilisation Commerciale :

Alimentation des moteurs diesel et des turbines à combustion.

Fournisseur :

TOTAL FRANCE
24, cours Michelet.
92800 PUTEAUX.
FRANCE
Tél: 01 41 35 40 00
Fax: 01 41 35 82 88

*N° d'appel d'urgence :

ORFILA / Tel : 01.45.42.59.59

Voir coordonnées locales en fin de fiche :

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

*Effets néfastes sur la santé :

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.
Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires.
En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

Effets néfastes sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

GAZOLE ou GASOIL

Page: 2/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

*Dangers physico-chimiques :

Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air quand il est chauffé au dessus du point d'éclair.

En présence de points chauds, risques particuliers d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions lors de dégagements accidentels de vapeurs ou de fuites de produit sous pression.

Classification du produit :

Cancérogène 3ème catégorie.

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Dangereux pour l'environnement.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION

Nature chimique :

Substance constituée d'hydrocarbures paraffiniques, naphténiques, aromatiques et oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C9 à C20 (CAS : 68334-30-5).

Eventuellement :

- Des esters d'huiles végétales tels que l'ester méthylique d'huile de colza =<5% vol (dans certains cas =<30% vol)
- Des additifs multifonctionnels améliorant de performances.

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
Gazole	269-822-7	68334-30-5	>90 %	Xn ,N	R-40, 65, 66, 51/53

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R :

4. PREMIERS SECOURS

Généralités :

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation :

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.

Irritation possible des voies respiratoires supérieures.
en cas d'arrêt respiratoire : pratiquer la respiration artificielle.

Ingestion :

Faire appel au médecin. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Maintenir la personne au repos.
Risque possible de vomissements et de diarrhée.

Contact avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure.
Infection en cas de pénétration cutanée (jet sous haute pression).

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

Aspiration :

L'aspiration de liquide dans les poumons est extrêmement dangereuse (pneumopathie aiguë).
Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :

voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

GAZOLE ou GASOIL

Page: 3/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

Moyens d'extinction :

- Appropriés :
Mousse, CO2, poudre et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.
- Déconseillés :
Eau interdite sous forme de jet bâton car elle provoque la dispersion des flammes. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

Méthodes particulières d'intervention :

Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.
Isoler la source de combustible; selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.

Dangers spécifiques :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants :

Protéger le personnel par des rideaux d'eau.
Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eloigner le personnel non concerné.
En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements de protection appropriés. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Le port d'un masque ou demi masque (cartouche pour vapeurs organiques type A) peut être nécessaire en cas d'inhalation de vapeurs dans un espace confiné (épandage dans un local clos par exemple).
Voir rubrique 8
Eliminer toute sources possibles d'ignition et assurer une ventilation correcte.

Mesures après fuite/épandage :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.
Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition.
En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération :
A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, matériaux absorbants).
Ne jamais utiliser d'agent dispersant.
Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inert absorbant.
Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches.
- Elimination :
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé (voir aussi rubrique 13).
Ne pas rejeter à l'égout.

Prévention des risques secondaires :

Eliminer toutes les sources d'inflammation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

GAZOLE ou GASOIL

Page: 4/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

Prévention de l'exposition des travailleurs :

Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.
Manipuler dans des locaux bien ventilés.
Conserver les produits à l'écart des aliments et boissons.
Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée.
NE PAS FUMER.
EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES MUQUEUSES.
NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR.
PORTE DES PROTECTIONS ET DES VETEMENTS APPROPRIÉS.
Ne jamais percer, piquer, meuler, tronçonner ou souder sur un conteneur vide.

Prévention des incendies et des explosions :

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).
Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes).
Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits.
N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.

Précautions :

Chargement et déchargement doivent se faire à la température ambiante. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliée à la terre, en interdisant le chargement en pluie et en limitant la vitesse d'écoulement du produit en particulier au début du chargement.
Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.
Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Eviter le contact avec les agents oxydants forts.
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures.

STOCKAGE :

Mesures techniques :

Prévenir toute accumulation d'électricité statique.
Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides).

Conditions de stockage :

- Recommandées :
Stocker les conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés.
STOCKER A TEMPERATURE AMBIANTE à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source possible d'inflammation.
- A éviter :
Le stockage soumis aux intempéries.

Matières incompatibles :

Réaction dangereuse en cas de contact avec les agents oxydants forts (herbicides...).

Matériaux d'emballage :

- Recommandés :
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistant aux hydrocarbures.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.
Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

*Valeurs limites d'exposition :

En FRANCE : aucune
Aux USA. TLV-TWA (Diesel fuel / total hydrocarbons) : 100 mg/m³ - Peau

**TOTAL**

Fiche de données de Sécurité

Produit:**GAZOLE ou GASOIL**

Page: 5/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

Référence :

ACGIH.

Protection respiratoire :

Pour pénétrer dans des citernes, cuves, réservoirs ayant une teneur insuffisante en oxygène, porter un appareil respiratoire isolant.
L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des mains :

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.

- En cas d'éclaboussures ou de contact limité :
Matières recommandées : néoprène > 0,5 mm, PVC > 0,2 mm de matière étanche / > 60 minutes (EN 374-3).
- En cas de contact prolongé ou répété :
Matières recommandées : polymère fluoré, PVA, toutes épaisseurs, Nitrile > 0,3 mm, / > 480 minutes (EN374-3).
Pour plus de précisions sur le choix du gant approprié, contacter les fabricants de gants de protection.

Protection des yeux :

Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains :

Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène du travail :

Eviter le contact avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant toute manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Liquide

Couleur :

Jaune.

Odeur :

Caractéristique.

Masse volumique :820 - 845 kg/m³
Température (°C) 15**Point d'éclair :**

> 55 °C (ISO 2719)

Température d'auto-inflammation :

> = 250 °C (ASTM E 659)

Commentaires sur les températures d'auto-inflammation :

Cette valeur peut être notablement abaissée par contact sur matériaux pouvant avoir un rôle catalytique. (métaux comme le cuivre, matériaux fortement divisés)

Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :

0,5

Limite d'inflammabilité - supérieure (%) :

5

Commentaires sur l'explosivité :

Des mélanges explosifs peuvent se former au contact de l'air.

Températures spécifiques de changement d'état :

Point initial de distillation : >= 150 °C
Intervalle de distillation (de l'ordre) : ~ 150-380 °C

Densité de vapeur :

> 5 (air=1)

Pression de vapeur :

< 100 hPa / 10 hPa
Température (°C) 100 / 40

Solubilité :

- Dans l'eau :
Pratiquement non miscible.
- Dans les solvants organiques :
Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:**GAZOLE ou GASOIL**

Page: 6/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

Coefficient de partage: n-octanol/eau

3,9 - 6

Viscosité :

< 7 mm2/s à 40°C

Autres données :

- pH : non applicable

- pression de vapeur : négligeable aux températures usuelles de manipulation.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :

Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter :

La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

Matières à éviter :

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies,**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :**

Inhalation, commentaires:

Ce produit a une faible volatilité à température ambiante.
De fortes concentrations de vapeurs, brouillards ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses avec risque de maux de tête, vertiges et nausées.

Contact avec les yeux, commentaires:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer une sensation de brûlure et rougeur temporaires.

Ingestion, commentaires:

Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Contact avec la peau :

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.

Sensibilisation :

Non sensibilisant

Cancérogenèse :

Possibilité d'effets irréversibles.
Certains essais d'application sur animaux ont montré un développement de tumeurs cutanées malignes.**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Ecotoxicité :

Toxicité aiguë. LL50 96h poisson 31 mg/l
Toxicité aiguë. TLm 48 heures. Crustacea 1,6 mg/l
Toxicité aiguë. ILm 72 heures Algue 20 mg/l

Commentaires sur l'écotoxicité :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. (recommandation CONCAWE)



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

GAZOLE ou GASOIL

Page: 7/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

Mobilité :

- Air :

Peu volatil à température ambiante.

Dans l'air, les hydrocarbures sont photodégradés par réaction avec les radicaux hydroxyles. Leur demi-vie est < 1 jour.

- Sol :

Le produit peut s'infiltrer dans le sol. Mais l'adsorption est prédominante. Les hydrocarbures absorbés se dégradent lentement dans l'eau et dans le sol.

- Eau :

Très peu soluble dans l'eau.

Le produit s'étale à la surface de l'eau. Les composés les plus légers se volatilisent et les composés aromatiques polycycliques sont photo-oxydés.

Dans l'eau, la majorité des composants de ce produit seront adsorbés par les sédiments.

Potentiel de bioaccumulation :

La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.

Persistance et dégradabilité :

Non facilement biodégradable

biodégradation à 40% en 28 jours, essai utilisant la procédure Sturm modifiée.

Néanmoins tous les composants de ce produit sont intrinsèquement biodégradables.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Règlement (CE) N° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant le transfert des déchets.

Elimination des déchets :

La méthode recommandée est le recyclage ou brûlage dans une installation agréée.

Elimination des emballages souillés :

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Remettre à un éliminateur agréé.

*Textes réglementaires :

Stockage des hydrocarbures liquides : Arrêté du 09.11.1972 (JO du 31.12.1972); Arrêté du 19.11.1975 (JO du 23.01.1976), circulaire du 04.12.1975 (JO du 23.01.1976)

L'élimination des boues de nettoyage des réservoirs sera effectuée conformément aux dispositions relatives aux déchets : Loi n° 75-633 du 15.07.1975 (JO du 16.07.1975), Loi n° 76-663 du 19.07.1976 modifiée (Installations classées) Décret n° 77-974 du 19.08.1977 (JO du 28.08.1977)

Décret n° 93-1412 du 29.12.1993 (nomenclature des installations classées)

Classification des déchets : Décret 2002-540 du 18 avril 2002

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU :

1202

*Désignation officielle de transport (nat.) :

gazole

*Désignation officielle de transport (int.) :

DIESEL FUEL

Route (ADR)/Rail(RID) :

Classe :

3

Code de classification :

F1

N° d'étiquette :

3

Code danger :

30

Groupe d'emballage :

III

Fluvial (ADNR) :

Classe :

3

Code de classification :

F1

N° d'étiquette :

3

**TOTAL****Fiche de données de Sécurité****Produit:****GAZOLE ou GASOIL**

Page: 8/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

Groupe d'emballage :

III

Mer (IMO/IMDG) :

Classe :

3

N° d'étiquette :

3

Fiche sécurité :

F-E, S-E

Groupe d'emballage :

III

Air (OACI/IATA) :

Classe :

3

N° d'étiquette :

3

Groupe d'emballage :

III

Dispositions spéciales :

- ADR / RID / ADNR :
640L**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Symboles:



Symboles:

Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement.

Contient :

Gazole

Phrases de risque :

R-40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres :

CONCAWE : rapport 6/05 et 01/54

Directives européennes :

Directive 1999/45/CE modifiée relative aux préparations dangereuses.
Directive européenne 67/548/CEE modifiée par D. 2001/59/CE - Guide pour la classification et l'emballage

Réglementation Française :

Code Sécurité sociale :

Tableau des maladies professionnelles n° 4 bis
- Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

*Installations classées :

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.
Liquide inflammable (2ème catégorie) rubrique 1430
Les produits ayant un point éclair supérieur à 55°C ne sont à l'origine d'un classement en zone ATEX que si leur température de travail (manipulation ou stockage) est supérieure à leur point éclair.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

GAZOLE ou GASOIL

Page: 9/9

FDS N°:30226-33

Version :4.07

Version du :2006-07-21

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2005-09-22

*Autres :

Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses.

Décret 2003-1254 du 23/12/2003 relatif à la prévention du risque chimique (JORF du 02/03/2004).

Arrêté du 01 juillet 2004 : Règles techniques et de sécurité (stockage de produits pétroliers dans les bâtiments non visés par les réglementations des IC ou ERP)

Réglementation spécifiques des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH)

16. AUTRES INFORMATIONS

Explications relatives aux phrases R, partie 2 :

R-40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gênes de la peau.

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Restrictions d'emploi :

Ce produit ne doit être utilisé que pour l'alimentation des moteurs diesel et des turbines à combustion.

Références bibliographiques :

CONCAWE : rapport 6/05 et 01/54.

IUCLID Data set (2000).

*Date de révision:

2006-07-21

*Annule et remplace la fiche du:

2005-09-22

Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe * :

*N° d'appel d'urgence :

Pour la France, en cas d'intoxicationappelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA en rubrique 1 - Tel : Angers 02.41.48.21.21 - Bordeaux 05.56.96.40.80 - Lille 0 825 812 822- Lyon 04.72.11.69.11 - Marseille 04.91.75.25.25 - Nancy 03.83.32.36.36 - Paris 01.40.05.48.48 - Rennes 02.99.59.22.22 - Strasbourg 03.88.37.37.37 - Toulouse 05.61.77.74.47

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

MULTIS COMPLEX EP 2

Page: 1/6

FDS N°:30935-33

Version :7.00

Version du :2004-09-03

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2003-08-04

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE):

Concerné

Phrases de risque :

R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

ETIQUETAGE TRANSPORT:

Non concerné.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit :

MULTIS COMPLEX EP 2

N° de référence :

B44

Utilisation Commerciale :

Graisse lubrifiante

Fournisseur :

TOTAL LUBRIFIANTS
Le Diamant B
16, rue de la République
92922 Paris La Défense - France
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Voir coordonnées locales en fin de fiche :

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

*Effets néfastes sur la santé :

Aucun, à notre connaissance, en usage normal.
Ce produit ne présente pas de danger d'intoxication.

Dangers physico-chimiques :

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion, en usage normal

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION

Nature chimique :

Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées d'origine pétrolière dont la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346

Composants contribuant aux dangers	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
Diphénylamines alkylées	270-128-1	68411-46-1	<0,5 %	N	R-51/53
Alkyldithiophosphate de Zinc	272-028-3	68649-42-3	<2 %	Xi ,N	R-38, 41, 51/53
Sulfure d'oléfine			<1 %	Xi	R-43, 53
Sels ester amine d'acide phosphorique	276-159-7	71888-91-0	<0,8 %	N	R-51/53

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R :

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Inhalation :

L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

MULTIS COMPLEX EP 2

Page: 2/6

FDS N°:30935-33

Version :7.00

Version du :2004-09-03

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2003-08-04

Ingestion :

Risque possible de vomissements et de diarrhée.

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point d'éclair :
voir rubrique 9

Moyens d'extinction :

- Appropriés :
Mousse, dioxyde de carbone (CO2), poudres sèches.

- Déconseillés :
Ne jamais utiliser de lances d'incendie (jet bâton) car elle pourrait favoriser la dispersion des flammes

Dangers spécifiques :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants :

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

Autres :

Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminés en accord avec la réglementation en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Voir aussi rubrique 8 et 13

Précautions individuelles :

Assurer une bonne ventilation.
Tenir à l'écart de toute source possible d'ignition. Ne pas fumer.

Mesures après fuite/épandage :

- Sur le sol :
Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.
Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne contamine le sol.
Récupérer à l'aide de moyens physiques (pompage, écremage, etc...).
Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant.
En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
- Sur l'eau :
Produits absorbants flottants puis ramassage mécanique.
Si le produit s'est répandu dans un cours d'eau ou un égout, avertir les autorités de la présence éventuelle de corps flottants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs :

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux produits en service ou usagés.
Tenir à l'écart des matières combustibles ; conserver le produit à l'écart des aliments et boissons.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

MULTIS COMPLEX EP 2

Page: 3/6

FDS N°:30935-33

Version :7.00

Version du :2004-09-03

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2003-08-04

Prévention des incendies et des explosions :

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Précautions :

Eviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à la terre les équipements. Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

STOCKAGE :

Mesures techniques :

Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.

Conditions de stockage :

- Recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.
- A éviter : Le stockage soumis aux intempéries.

Matières incompatibles :

Réaction dangereuse avec les agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistant aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine. Dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Protection respiratoire :

Non nécessaire dans les conditions normales.
En cas de formation de vapeurs ou d'aérosols :
Cartouche combinée gaz organiques et poussières, filtre A/P2.

Protection des mains :

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.
Matière recommandée : nitrile, néoprène.
Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition). Avant de choisir les gants adéquats, il est recommandé de faire tester les gants par un utilisateur.
La durée de vie d'un même type de gants de différents fabricants peut être très différente - même si l'épaisseur est similaire. De ce fait, la durée de vie des gants doit être déterminé par le fabricant.

Protection des yeux :

Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains :

Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts). Ne porter ni bagues, ni montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

MULTIS COMPLEX EP 2

Page: 4/6

FDS N°:30935-33

Version :7.00

Version du :2004-09-03

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2003-08-04

Mesures d'hygiène du travail :

Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.
Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant toute manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Pâteux

Couleur :

Rouge.

Odeur :

Caractéristique

Masse volumique :

900 kg/m³
Température (°C) 15

Point d'éclair :

> 250 °C (ASTM D 93)

Commentaires sur les températures d'auto-inflammation :

Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)

Commentaires sur l'explosivité :

non concerné.

Point de goutte :> 240 °C (NF T 60-102)

Solubilité :

- Dans l'eau :
Insoluble et non miscible.
- Dans les solvants organiques :
Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Pénétrabilité :

280 NLGI 2 (1/10 mm) à 25°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :

Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter :

La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

Matières à éviter :

Eviter le contact avec les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires:

- Inhalation :
Non classé selon les critères de classification en vigueur.
L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

Contact avec la peau, commentaires:

- Contact avec la peau :
Non classé selon les critères de classification en vigueur.
En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

MULTIS COMPLEX EP 2

Page: 5/6

FDS N°:30935-33

Version :7.00

Version du :2004-09-03

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2003-08-04

Ingestion, commentaires:

- Ingestion :
Dommage peu probable en cas d'ingestion de faibles quantités; en cas de grande quantité ingérée : maux d'estomac, diarrhée, ...

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Contact avec la peau :

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

Sensibilisation :

A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Commentaires sur l'écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mobilité :

- Air :
Il y a peu de pertes par évaporation
- Sol :
Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.
- Eau :
Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

Persistance et dégradabilité :

Absence de données expérimentales sur le produit fini.
Toutefois la fraction "huile minérale" du produit neuf est intrinsèquement biodégradable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets :

Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Le cas échéant, récupération par un ramasseur agréé et régénération ou brûlage dans une installation agréée

Classe déchets :

Le code déchet n'est qu'une recommandation. La personne responsable de la spécification du code déchet est la personne produisant ces déchets. La spécification du code déchet doit se faire en accord avec l'éliminateur des déchets.
Le code déchet dépend de la composition du produit au moment de la mise à disposition.
12 01 12

Elimination des emballages souillés :

Se conformer à la législation en vigueur

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné par les réglementations transport ci dessous.

Route (ADR)/Rail(RID) :

Classe :

Pas de restriction transport

Fluvial (ADNR) :

Mer (IMO/IMDG) :

Air (OACI/IATA) :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Phrases de risque :

R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S-61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.



TOTAL

Fiche de données de Sécurité

Produit:

MULTIS COMPLEX EP 2

Page: 6/6

FDS N°:30935-33

Version :7.00

Version du :2004-09-03

Cette fiche annule et remplace la fiche du :2003-08-04

Directives européennes :

Directive 1999/45/CE modifiée (D. 2001/60/CE), relative aux préparations dangereuses.

Réglementation Française :

Code Sécurité sociale :

Tableau des maladies professionnelles n° 36
- Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Code du travail :

- Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77(surveillance médicale spéciale).

16. AUTRES INFORMATIONS

Pour la France, en cas d'intoxicationappelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA : 01.45.42.59.59 - Tel : Angers 02.41.48.21.21 - Bordeaux 05.56.96.40.80 - Lille 03.20.44.44.44 - Lyon 04.72.11.69.11 - Marseille 04.91.75.25.25 - Nancy 03.83.32.36.36 - Paris 01.40.05.48.48 - Rennes 02.99.59.22.22 - Strasbourg 03.88.37.37.37 - Toulouse 05.61.77.74.47

Fiche conforme aux normes définies par les directives 91/155/CEE, 93/112/CEE, 2001/58/CE et à l'article 14 de la directive 1999/45/CE.

Explications relatives aux phrases R, partie 2 :

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R-38 Irritant pour la peau.

R-41 Risque de lésions oculaires graves.

R-43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R-53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

*Date de révision:

2004-09-03

*Annule et remplace la fiche du:

2003-08-04

Les modifications effectuées sur les dernières FDS sont signalées par le signe * : .

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.



Soilworks[®], LLC

2450 S. Gilbert Rd., Ste 210, Chandler , AZ 85286
T: 800-545-5420 O: 480-545-5454 F: 480-545-5456

www.Soilworks.com Info@Soilworks.com

Spécialiste stabilisation du sol et contrôle de la poussière

Global Manufacturer of
Soiltac[®] / gorilla-snot[®]
Durasoil[®] & dustaway[®]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT

SOILTAC*

*SOILTAC est une marque déposée de Soilworks, LLC.

FABRICANT

Soilworks, LLC.

2450 South Gilbert Road, Suite 210

Chandler, Arizona 85286-1595 USA

www.soilworks.com

800-545-5420

www.Soltac.com

800-545-5420 (national et international)

Novembre 2006 (*remplace la version de mars 2006*)

N° DE TÉLÉPHONE

INFORMATIONS EN LIGNE

N° D'APPEL D'URGENCE

DATE DE RÉVISION

ÉTAT PHYSIQUE

Liquide mobile

COULEUR

Blanc laiteux (transparent une fois durci)

ODEUR

Légère odeur (inodore une fois durci)

N° C.A.S. / NOM CHIMIQUE

Mélange

SYNONYMES

Stabilisateur de sol, agent stabilisateur de sol, solidificateur de sol, amendement du sol, adjuvant pour sol, agent d'encrustement du sol, abat-sol, inhibiteur de poussière, anti-poussière, abat-poussière, retardateur de poussière

FAMILLE CHIMIQUE

Emulsion copolymère vinylique

FORMULE EMPIRIQUE

Mélange

UTILISATION

Stabilisation du sol, solidification du sol, abat-poussière, suppression de la poussière, abattement des poussières, agent poisseux, PM₁₀ and PM_{2.5} contrôle de la qualité de l'air et de l'érosion

RUBRIQUE 2 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

%	N° CAS	Nom chimique
1.	50-60	Propriétaire
2.	40-50	Copolymère vinylique Eau

RUBRIQUE 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION

Contact oculaire, contact cutané, ingestion et inhalation

SIGNES ET SYMPTOMES D'UNE EXPOSITION AIGUË

Contact avec les yeux: le contact direct avec cette matière peut provoquer une irritation oculaire avec larmoiement.

Inhalation: l'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires (nez, gorge et poumons).

Contact avec la peau: le contact avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

Ingestion: pas de danger en cas d'utilisation industrielle normale.

SIGNES ET SYMPTOMES D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer irritation cutanée et dermatite (inflammation).

POUVOIR CARCINOGENE

Ce mélange ne contient pas 0.1% ou plus d'une substance chimique répertoriée par le Centre International pour la Recherche sur le Cancer (CIRC), le National Toxicology Program (NTP), ou classées par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) comme carcinogène.

RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS

CONTACT OCULAIRE

Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Immédiatement consulter un médecin.

CONTACT CUTANÉ

Enlever les vêtements et les chaussures souillés ou éclaboussés. Laver la zone touchée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

INHALATION

Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus ou difficilement, pratiquer la respiration artificielle (p.ex. le bouche-à-bouche). Il peut être indiqué d'administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

INGESTION

Donner un ou deux verres d'eau ou de lait à boire à la victime. Immédiatement consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche chez une personne inconsciente.



International
Erosion Control
Association Member





Soilworks[®], LLC

2450 S. Gilbert Rd., Ste 210, Chandler , AZ 85286
T: 800-545-5420 O: 480-545-5454 F: 480-545-5456
www.Soilworks.com Info@Soilworks.com
Spécialiste stabilisation du sol et contrôle de la poussière

Global Manufacturer of
Soltac[®] / gorilla-snot[®]
DuraSoil[®] & dustaway[®]

RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ECLAIR (coupole fermée)	Pas d'application
LIMITE D'EXPLOSION SUPÉRIEURE (UEL)	Pas d'application
LIMITE D'EXPLOSION INFÉRIEURE (LEL)	Pas d'application
TEMPERATURE D'AUTOINFLAMMATION	Pas d'application
CLASSIFICATION DE DANGER D'INCENDIE (OSHA/NFPA)	Non combustible
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS	

Le produit ne brûle pas. Le produit brûlera uniquement après évacuation de l'eau qu'il contient. Pour les polymères secs, utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse, un agent chimique sec ou de l'eau pulvérisée pour lutter contre un incendie. La solution aqueuse **n'est pas inflammable**.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPECIAL POUR LE PERSONNEL PREPOSE A LA LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil de respiration autonome (SCBA) et une combinaison protectrice complète pour la lutte contre le feu. Laver et décontaminer à fond tous les équipements de protection après usage.

INSTRUCTIONS POUR LA LUTTE CONTRE LE FEU

Une pression peut se développer dans les conteneurs de ce produit suite à leur exposition à la chaleur (feu). Utiliser un brouillard d'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Ce produit **ne brûle pas**, à moins que l'eau qu'il contient ne se soit évaporée. Rupture possible des conteneurs fermés suite à leur exposition à une chaleur extrême.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

La combustion d'un polymère sec produit de l'eau (H_2O), du dioxyde de carbone (CO_2), du monoxyde de carbone (CO) et de la fumée.

RUBRIQUE 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

TECHNIQUES DE CONFINEMENT (éloigner les sources d'inflammation, endiguer etc.)

Arrêter la fuite si possible. Aérer l'espace concerné.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. S'il est impossible de récupérer le produit, le mélanger avec de la terre sèche ou un absorbant non réactif et le déposer dans un conteneur pour déchets chimiques approprié. Éviter l'écoulement du produit dans les égouts sanitaires, les égouts pluviaux, les systèmes d'évacuation des eaux et les eaux de surfaces ou les fossés se déversant dans des voies d'eaux. Transvaser dans des conteneurs par succion en attendant l'élimination définitive. Déposer le produit dans des conteneurs métalliques pour récupération ou élimination. Nettoyer la zone contaminée à l'eau pulvérisée. Laver/nettoyer immédiatement les objets contaminés (p.ex. les véhicules) avant que le produit ne sèche. En cas de déversement important, récupérer le produit à l'aide d'un camion aspirateur.

AUTRES CONSEILS EN CAS D'URGENCE

Les déversements d'émulsions de polymères sont très glissants. Faire attention de ne pas tomber. Une pellicule se formera après séchage. Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé et laver la peau exposée au produit à l'eau et au savon. Le produit donne une couleur blanc lait aux eaux contaminées. Formation de mousse possible. Les installations de traitement des eaux usées peuvent ne pas être en mesure d'éliminer la couleur blanchâtre de l'eau.

RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

STORAGE

Protéger du gel. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver les récipients bien fermés lorsque le produit n'est pas utilisé, afin de minimiser le contact avec l'air et éviter la contamination avec des micro-organismes.

HANDLING

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Bien se laver les mains après la manipulation du produit et avant de manger ou de boire.

RUBRIQUE 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES ET CONSIGNES EN CAS D'EXPOSITION

Il n'y a pas de Limites d'exposition permis (PEL) de l'Occupational Safety and Health Association (OSHA), ni de Valeurs limites d'exposition (TLV) de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), ni de Valeurs limites d'exposition à court terme (STEL) pour les composants de ce produit.

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques.

PROTECTION DES MAINS

Gants en caoutchouc. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation prévue.

PROTECTION RESPIRA TOIRE

Pas requise en cas d'utilisation normale.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Aucune recommandation spéciale.

MESURES DE PRÉVENTION TECHNIQUES

Une bonne ventilation générale devrait suffire pour maintenir les vapeurs irritantes en suspension dans l'air à un niveau acceptable.



International
Erosion Control
Association Member





Soilworks[®], LLC

2450 S. Gilbert Rd., Ste 210, Chandler , AZ 85286
T: 800-545-5420 O: 480-545-5454 F: 480-545-5456
www.Soilworks.com Info@Soilworks.com
Spécialiste stabilisation du sol et contrôle de la poussière

Global Manufacturer of
Soltac[®] / gorilla-snot[®]
Durasoil[®] & dustaway[®]

RUBRIQUE 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE	Liquide
COULEUR	Blanc laiteux (transparent une fois durci)
ODEUR	Légère odeur (inodore une fois durci)
pH	4.5-6.0
TAUX D'ÉVAPORATION	< 1 (BuAc=1)
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1)	> 1
POINT D'ÉBULLITION	>100°C
POINT DE CONGELATION	<0°C
HYDROSOLUBILITÉ	Entièrement soluble dans l'eau (100%) (jusqu'au durcissement)
POIDS SPÉCIFIQUE (eau = 1)	1.05-1.10

RUBRIQUE 10 – STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE CHIMIQUE

Stable à température ambiante. Coagulation possible après gel, dégel ou ébullition.

INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER)

Aucune incompatibilité n'a été identifiée.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition thermique peut générer de l'acide acétique et de l'acroléine, ainsi que divers hydrocarbures et des vapeurs irritantes et âcres.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne se produit pas.

CONDITIONS À ÉVITER

Le gel (jusqu'au durcissement).

RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE OCULAIRE AIGUE

Aucune information disponible.

TOXICITÉ ORALE AIGUË

Aucune information disponible.

TOXICITÉ CUTANÉE AIGUË

Aucune information disponible.

TOXICITÉ INHALATOIRE AIGUË

Aucune information disponible.

TOXICITÉ CHRONIQUE/POUVOIR CARCINOGENE

Ce mélange ne contient pas 0.1% ou plus d'une substance chimique répertoriée par le Centre International pour la Recherche sur le Cancer (CIRC), le National Toxicology Program (NTP), ou classée par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) comme carcinogène.

RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITE

Nom commun	Espèce	Essai	Résultat	Concentration
Algues vertes	Raphidocelus subcapitata	96-h LC50 chronique	>1 000	Non dilué
Tête-de-boule	Pimephales promelas	96-h LC50 aiguë	>1 208	Non dilué
Truite arc-en-ciel	Oncorhynchus mykiss	96-h LC50 aiguë	>1 000	Non dilué

SORT ENVIRONNEMENTAL

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

METHODE D'ÉLIMINATION DES DECHETS

Ce produit n'est pas un déchet dangereux selon le RCRA. L'élimination de ce produit n'est pas régulée selon le RCRA. Consulter les législations européenne, nationale et locale afin d'assurer que ce produit et son récipient soient éliminés conformément aux exigences légales. REMARQUE: Dans sa forme commerciale ou dilué, le produit (y compris la mousse) éclaboussé sur des véhicules ou d'autres objets est difficile à enlever une fois durci.

CLASSE DE RISQUE RCRA

Ce produit n'est pas un déchet dangereux selon le RCRA. Lorsqu'il est éliminé dans l'état dans lequel il a été acheté, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux réglementé par le RCRA conformément au 40 CFR 261.



International
Erosion Control
Association Member





Soilworks[®], LLC

2450 S. Gilbert Rd., Ste 210, Chandler , AZ 85286

T: 800-545-5420 O: 480-545-5454 F: 480-545-5456

www.Soilworks.com Info@Soilworks.com

Spécialiste stabilisation du sol et contrôle de la poussière

Global Manufacturer of
Soltac[®] / gorilla-snot[®]
Durasoil[®] & dustaway[®]

RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NOM D'EXPÉDITION NON VRAC (DOT)	Se reporter au Connaissement - Non réglementé par le DOT // Préserver du gel // Marchandises non dangereuses
NOM D'EXPÉDITION VRAC (DOT)	Se reporter au Connaissement.
IMO DONNÉES D'EXPÉDITION	Se reporter au Connaissement.
ICAO/IATA DONNÉES D'EXPÉDITION	Se reporter au Connaissement - Non réglementé par l'IATA // Préserver du gel // Marchandises non dangereuses
CFR	Non réglementé // Préserver du gel // Marchandises non dangereuses
IMDG	Non réglementé // Préserver du gel // Marchandises non dangereuses
CTC	Non réglementé // Préserver du gel // Marchandises non dangereuses

RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

TSCA SECTION 8(b) INVENTORY STATUS

Tous les composants sont répertoriés dans l'Inventaire des substances chimiques de l'EPA Toxic Substances Control Act (TSCA).

TSCA SECTION 12(b) EXPORT NOTIFICATION

Ce produit ne contient pas de composants sujets aux exigences de notification d'exportation de la TSCA (U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 12 (b) Export Notification).

Classe(s) de danger selon OSHA Hazard Communication Standard (29CFR1910.1200)

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les critères du U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200

EPA SARA Title III Section 304 CERCLA

Les quantités à rapporter n'ont été établies pour aucun des composants de ce produit.

EPA SARA Title III Section 311/312 HAZARD COMMUNICATION STANDARD (HCS)

Ce produit n'est pas un produit chimique dangereux.

EPA SARA Title III Section 313 TOXIC CHEMICAL LIST (TCL)

Ce produit ne contient pas de composants à rapporter selon la Section 313 (Reportable Ingredients).

INVENTAIRE CANADIEN

Tous les ingrédients de ce produit sont compris dans la liste DSL (Canadian Domestic Substances List).

CANADIAN WHMIS (SIMDUT, Canada)

Ce produit n'est pas classé comme produit réglementé conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AU CANADA

Ce produit ne contient pas de substances reprises sur la WHMIS Ingredient Disclosure List (IDL) (= Liste de publication des ingrédients du SIMDUT) dans des concentrations égales ou supérieures à la concentration limite spécifiée.

INVENTAIRE EUROPÉEN (EINECS)

La partie polymérique de ce produit est fabriquée à base de réactifs répertoriés dans EINECS et satisfont à la définition EINECS d'un polymère exempté.

AICS (Australie)

Repris dans l'inventaire

ENCS (Japon)

Repris dans l'inventaire

ECL (Corée du Sud)

Repris dans l'inventaire

SEPA (Chine)

Repris dans l'inventaire

RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

Classification HMIS et NFPA

Santé : 1

Inflammabilité : 0

Réactivité : 0

Danger spécial : 0



International
Erosion Control
Association Member

